

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille douze et le treize mars, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI- MM GUIRAUD – TACCONE – BLANC – FONTAINE – Mme MAUREL - M MERLY- Mmes JACONO – SANS – M BRET.

Etaient absents avec pouvoir : Mme VIDAL (avec pouvoir à Mme SANS) et M ROUDET (avec pouvoir à M BLANC).

Etaient absents : Mme VAGLIENTI – M PAGES.

Date de la convocation : 6 mars 2012

Secrétaire de séance : Mme JACONO Corinne a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DCM 2012-15  
OFFICE NATIONAL DES FORETS**

Madame le Maire donne lecture du courrier que lui a adressé le Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel relatif au devenir de l'Office National des Forêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DEMANDE à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt.
  
- APPORTE son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable de proximité assurée par un service public forestier national.

## **COMPTE-RENDU**

### **REVISION DU PLU**

Madame le Maire avise le Conseil Municipal qu'à la demande des services de l'Etat, une seconde réunion doit être organisée avec les personnes publiques associées avant l'arrêt du PLU. La délibération qui était inscrite à l'ordre du jour est donc reportée à une date postérieure à la réunion avec les personnes publiques associées qui se tiendra le 26 avril.

### **DEMANDE DE LA PETANQUE DAMIATTOISE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Pétanque Damiattoise organisera un vide grenier le 8 juillet prochain. Considérant que c'est aussi la date de la fête votive de St Paul, contact a été pris avec Monsieur le Maire de St Paul et le Président du comité des fêtes de St Paul, lesquels n'ont pas formulé de réserves pour l'organisation de cette manifestation.

Madame le Maire transmet au Conseil Municipal la demande du club de pétanque : gérer l'utilisation de la salle du Rec comme par le passé. Monsieur BRET rappelle que cette salle a été construite à la demande de la Pétanque Damiattoise et qu'elle a toujours été utilisée par la pétanque et par d'autres clubs, comme le foot et dernièrement le 3° Age. Monsieur BRET précise que cette demande fait suite à un mauvais état d'entretien de la salle ; elle n'est pas toujours nettoyée par les utilisateurs ce qui a obligé la pétanque Damiattoise à ranger et nettoyer la salle avant de pouvoir l'utiliser.

Madame le Maire souligne que la salle du Rec est une salle municipale et qu'en tant que telle, sa gestion doit être assurée par la mairie. Après discussion, le Conseil Municipal décide de terminer la saison sans modification et d'organiser une réunion avec toutes les associations utilisant la salle du Rec pour planifier la gestion de la salle pour la saison prochaine.

### **ELECTIONS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les deux élections à venir : Présidentielles et Législatives. Elle demande donc aux conseillers municipaux de lui communiquer leurs disponibilités pour organiser les permanences au bureau de vote.

### **AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU CARBOUNEL**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur HERRERA qui réside rue Paul Loupiac, à l'angle de l'avenue du Carbounel, a éclaté un pneu de sa voiture contre une bordure de voirie. Il a donné copie de la facture de remplacement du pneu à Madame le Maire lui précisant qu'il n'était pas le premier à avoir subi ce désagrément, qui est selon lui, dû à la forme des bordures. Il a insisté pour que la municipalité intervienne : les bordures sont dangereuses : pour les voitures, les deux roues, pour les personnes en cas de chute. Il a demandé à Madame le Maire si ces bordures étaient réellement aux normes car il n'en a vue de pareille dans les différentes communes qu'il a traversées.

Monsieur MERLY suggère de vérifier le CCTP et de contacter le bureau d'études. Madame le Maire demande s'il n'y a pas la possibilité de faire un gabarit pour couper les angles (places de parking). Monsieur HERRERA a également fait cette suggestion. Monsieur GUIRAUD précise que raboter les angles sera un problème car il sera difficile de trouver la machine adéquate pour le faire.

Madame le Maire prendra contact avec le bureau d'études pour procéder à toutes les vérifications.

### **INTERVENTION DU GEOMETRE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé l'intervention du géomètre pour plusieurs interventions :

- La délimitation du terrain qui recevra l'extension du cimetière de Lacapelle.
- La délimitation du chemin de Vialas. En effet, suite à la plainte de M SALAMOLINS au sujet de l'égavage et l'abattage de divers arbres bordant le chemin, l'intervention du géomètre, en présence des riverains, a permis de définir l'emprise du chemin. Un compte rendu sera rédigé par le géomètre et communiqué à toutes les parties.
- Comme suite à la décision de la dernière séance, Madame le Maire a présenté au géomètre la proposition de Mme MONSARRAT pour la vente d'une partie de la voie de la centrale. Le géomètre suggère de rester sur la première proposition qui avait été faite car avancer la limite du Domaine Public qui permettrait à Mme MONSARRAT de n'installer qu'un seul portail, poserait des problèmes en cas d'intervention sur le réseau pluvial ou pour l'accès au dépôt des cars BALENT.

### **CHEMIN DE LA CARPETE**

Madame le Maire avise le Conseil Municipal qu'elle a rencontré le fils de M DJENIAH au sujet du chemin de la Carpète. Il souhaite que sa famille conserve la propriété du chemin d'accès à la Carpète et précise qu'il s'oppose à la vente du chemin rural qui accède à sa propriété depuis les Coussels. Madame le Maire lui a cependant précisé que cette voie est un chemin rural, que la commune n'est jamais intervenue pour son entretien, et qu'il n'y a aucun aménagement de prévu.

### **JARDINS PARTAGES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a assisté à l'assemblée générale d'INICI. Cette association, qui compte beaucoup de membres, organise diverses activités : les pauses café, CINECRAN ou encore les jardins partagés. INICI prépare la fête de la musique avec diverses animations à Damiatte et à St Paul et le 28 juillet un concert de piano classique à Ste Cécile.

En ce qui concerne les jardins partagés, l'association est à la recherche de nouveaux terrains, car toutes les places au jardin de St Paul sont occupées. Après discussion, le Conseil Municipal suggère à Madame le Maire de proposer à l'association le terrain qu'elle a récemment acquis au PACT 81, route de Graulhet.

### FETE DES ASSOCIATIONS

Madame le Maire demande à M TACCONE d'organiser une réunion courant avril pour préparer la fête des associations. La date du 21 juillet sera proposée aux différents clubs pour validation.

### ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur BLANC transmet à Madame le Maire la demande de Madame JASSENS : installer une lampe d'éclairage public à la Cahuzière au niveau du virage. Madame le Maire demandera un devis qu'elle communiquera lors d'une prochaine séance.

### TELEPHONIE MOBILE

Monsieur BLANC signale également la demande de plusieurs Damiattois d'obtenir un relais orange plus puissant pour avoir une meilleure couverture de réseau. Madame le Maire précise qu'elle a reçu une consultation pour l'implantation d'une antenne pour le réseau orange sur le support SFR au lieu-dit « en Tronc ».

Séance levée à 22H45.

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>M GUIRAUD Pierre</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>  Absente avec pouvoir  à Mme SANS
<i>M TACCONE Jean-François</i>	<i>M BLANC Francis</i>	<i>Mme VAGLIENTI Aline</i>  Absente
<i>M ROUDET Jérôme</i>  Absent avec pouvoir  à M BLANC	<i>M FONTAINE Robert</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i>
<i>M MERLY Michel</i>	<i>Mme JACONO Corinne</i>	<i>Mme SANS Coralie</i>
<i>M PAGES Eric</i>  Absent	<i>M BRET Gérard</i>	